

Magistrats privés de rubans, un revers pour leur veston

Consternation dans la magistrature. René Dosière, député apparenté socialiste et apparemment absorbé par le contrôle des dépenses de l'Elysée, a eu le mauvais goût de faire adopter, mercredi 7 décembre, à la commission des lois, un amendement qui interdit aux magistrats d'être décorés pendant leur carrière, l'un des rares petits plaisirs qui restait à cette profession décriée.

La commission étudiait distraitemment un robuste « projet de loi organique sur la limite d'âge des magistrats de l'ordre judiciaire » quand l'amendement a été mis aux voix. « Je l'avais déjà présenté deux fois, rigole le député, j'attendais une occasion et j'ai vu tout à coup une forêt de bras se lever. »

Le rapporteur UMP François Vannson, qui, bien qu'opticien de profession, n'avait rien vu venir, avait pourtant donné un avis défavorable, et Dominique Perben a voté contre : si l'Assemblée tient à se mettre la magistrature à dos, l'ancien garde des sceaux l'y laisse. L'amendement a été adopté à la quasi-unanimité : « Pendant et au titre de leurs fonctions, les magistrats ne peuvent recevoir aucune décoration publique au titre du code de la Légion d'honneur et de la médaille militaire et du décret portant création d'un ordre national du Mérite. » Evidemment, les magistrats versés dans les baux ruraux pourront toujours prétendre au Mérite agricole, mais le ruban a moins d'allure et c'est un revers pour leur ves-

ton. « Les décorations ne récompensent plus les mérites éminents, explique René Dosière, c'était devenu une étape dans la carrière. Celui qui n'avait pas la Légion d'honneur se disait : "Qu'est-ce qui se passe ?" Je contribue ainsi à apaiser le climat social... »

Effectivement, la chancellerie dispense généreusement les distinctions et il est plus facile d'obtenir la rosette dans le champ pénal que dans le champ d'honneur. En fin de carrière, les hauts magistrats arborent des poitrines brejnéviennes qui rappellent davantage, lors des rentrées solennelles de janvier, les sapins de Noël que les petits pois chers au président de la République. Mais les magistrats ne vont pas à la pêche à la sardine par vanité : les remises de décoration sont un moment privilégié dans les juridictions. C'est toujours un plaisir d'obliger de son vivant un collègue à faire son éloge et c'est l'occasion de dire à son premier président toute l'estime dans laquelle on le tient.

Michel Mercier, le ministre de la justice, avait probablement vu le coup venir : il vient de créer « la médaille d'honneur des services judiciaires », dont la première promotion paraîtra en janvier. L'Assemblée, de son côté, examinera l'amendement le 13 décembre, et les magistrats risquent fort de devoir se passer de la Légion d'honneur. Il ne reste plus qu'à ne pas la mériter, disait Prévert. ●

FRANCK JOHANNÈS

9 DÉCEMBRE 2012